

Montrouge, 24th March 2021

Crédit Agricole CIB announces the publication of its 2020 registration document.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank announces that the French version of its 2020 universal registration document was filed with Autorité des Marchés Financiers (AMF) on 24th March 2021 under registration number D.21-0183. Under the same registration number, the English version will be filed with AMF on 26th March 2021.

This document is available in French on Crédit Agricole Corporate and Investment Bank's website www.ca-cib.fr under « Crédit Agricole CIB > Eléments financiers », and will soon be available in English on Crédit Agricole Corporate and Investment Bank's website www.ca-cib.com under « Crédit Agricole CIB > Financial information ». It is available to the public under the conditions provided by the regulation.

The following documents are included in the 2020 universal registration document:

- the 2020 financial report;
- the report on corporate governance;
- the information concerning fees paid to statutory auditors.

Montrouge, le 24 mars 2021

Crédit Agricole CIB annonce la publication de son document d'enregistrement universel 2020.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank annonce que son document d'enregistrement universel 2020 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 24 mars 2021 sous le numéro D.21-0183. Sous le même numéro de dépôt, la version anglaise sera déposée auprès de l'AMF le 26 mars 2021.

Ce document est disponible sur le site de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank à l'adresse www.ca-cib.fr sous la rubrique « Crédit Agricole CIB > Eléments financiers », et sera bientôt disponible en version anglaise sur le site de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank à l'adresse www.ca-cib.com sous la rubrique « Crédit Agricole CIB > Eléments financiers ». Il est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation.

Les documents suivants sont intégrés dans le document d'enregistrement universel 2020 :

- le rapport financier annuel 2020 ;
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- le communiqué relatif aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes.